



Communiqué de presse du 9 décembre 2018 Journée mondiale contre la corruption

Le 9 décembre a été adopté par les Nations Unies comme la journée mondiale contre la corruption ou la [journée internationale anti-corruption](#). A cette occasion, l'Organisation diffuse son message afin de « briser la chaîne de la corruption ». Nous vous invitons à consulter ce site dédié des Nations Unies www.anticorruptionday.org.

L'ampleur de la corruption dans le monde est [estimée entre 1500 et 2000 MdEUR¹](#) par le Fonds Monétaire International (soit environ 2% du PIB mondial). La Corruption est un « crime grave qui sape le développement économique et social dans toutes les sociétés » nous dit l'ONU car elle a des incidences dans la vie quotidienne de tout un chacun.

Le Grand-Duché de Luxembourg n'en est pas exempt. Les dommages économiques et la perte de confiance générés par la corruption au Luxembourg sont réels.

Nous rappelons que la corruption est une infraction pénale prévue dans le droit luxembourgeois et vous renvoyons à cet effet à notre [Recueil des infractions de corruption²](#) publié sur notre site internet qui illustre et explique les différentes incriminations dans un langage simple. Si la Justice poursuit régulièrement des cas de corruption, le chiffre noir de ce type de délinquance n'est certainement pas négligeable.

Toujours dans le contexte plus particulier du Luxembourg, alors que le programme de l'accord de coalition fraîchement signé semble avoir entendu certaines de nos requêtes, nous devons tous rester vigilants quant à leur mise en œuvre effective, rapide et intransigeante. Les grandes déclarations de principe ne survivent souvent pas aux modalités pratiques de leur mise en application. D'autres demandes de notre organisation n'ont par contre pas été retenues ou uniquement de manière affaiblie. Nous déplorons ainsi particulièrement le refus d'entamer des initiatives nationales en dehors ou en l'absence du cadre européen/international.

A cet effet, nous attirons à nouveau l'attention sur notre [plaidoyer 2018³](#) qui détaille les mesures à prendre au-delà des manifestations de bonne intention. Nous en appelons au nouveau gouvernement de ne pas compromettre dans la lutte contre la corruption et d'afficher une volonté claire de mettre en place les moyens requis à cet effet. Nous nous étonnons ainsi que la IV Directive Anti-Blanchiment qui devait être transposée en droit national avant le 27 juin 2017 ne le soit pas encore en totalité. En effet, le Projet de Loi 7127 sur la mise en place d'un registre des bénéficiaires

¹ <https://blogs.imf.org/2017/07/14/corrosive-and-costly-corruption/>

² <http://www.stopcorrupt.lu/wp-content/uploads/2018/12/Recueil-infractions-corruption-v5.12.2018.pdf>

³ <http://www.stopcorrupt.lu/wp-content/uploads/2018/07/StopCorrupt-Plaidoyer-2018.pdf>



effectifs n'est toujours pas adopté, ce qui vaut à notre pays une [demande de sanction de la part de la Commission⁴](#) devant la Cour de justice.

La lutte contre la corruption est un combat de chaque instant et notre pays se doit d'être exemplaire et de montrer l'exemple. Nous ne pouvons pas nous contenter d'être un pays suiveur et nous appelons le nouveau gouvernement à mettre en place une politique ambitieuse en la matière. Nous sommes donc dans l'attente de signes forts et d'une politique globale, ambitieuse et assumée.

*
* *

Notre organisation « StopCorrupt⁵ » peut être jointe par email à l'adresse info@stopcorrupt.lu et par l'intermédiaire de son site internet « www.stopcorrupt.lu ». Toute personne désirant devenir membre y trouvera un formulaire de demande dédié ou pourra accomplir la formalité par email.

Notre association (à la dénomination sociale de « APPT asbl ») a été reconnue d'utilité publique par règlement grand-ducal du 12 mai 2011 et est enregistrée sous sa dénomination "Association pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l." comme entité pouvant recevoir des dons déductibles fiscalement selon les disposition des articles 109 et 112 L.I.R..

Notre association est dépendante des dons privés afin de maintenir ses activités et son indépendance. Nous vous remercions pour votre intérêt et votre soutien.

Luxembourg, le 9 décembre 2018

**UNIS CONTRE
LA CORRUPTION**



⁴ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6251_fr.htm

⁵ Notre organisation est une association de droit luxembourgeois constituée sous l'appellation « Association Pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l. » (APPT asbl) et utilise l'enseigne « StopCorrupt » dans le cadre de son activité.